

**Réunion du Comité Local d'Information
et de Concertation
Établissements SIMOREP, FORESA,
CEREXAGRI et DPA**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
à Bassens (33)
jeudi 2 avril 2015 – 14h30**

Liste des participants

TURON Jean-Pierre : Président du CLIC, Maire de Bassens

Collège Administrations publiques

ALLAUX Monique : DREAL
DE MENORVAL Annick : DREAL
VARRIERAS Florian : DREAL
Capitaine GARBAYE Laurent : SDIS 33
Capitaine DULAU Julien : SDIS 33

Collège Collectivités territoriales

PESLE Clément : Bordeaux Métropole – Direction Nature
MORA Mickaël : Bordeaux Métropole – Direction de l’Eau
UTEAU Franck : Conseil Général de la Gironde
GENOVESIO Fabien : Mairie de Bassens – Chargé de mission
BARBEAU Geneviève : Mairie d’Ambarès et Lagrave – Conseillère municipale

Collège Exploitants

COLLIN Thierry : CEREXAGRI
AUFFRET Yannick : SIMOREP-Michelin – Responsable HSE
PLANCHE Arnaud : FORESA France – Responsable HSE
PASANAU Jean-Marc : FORESA France – Directeur Usine d’Ambès
ZABALETA Jean-Marc : Docks des Pétroles d’Ambès
MOATTI Patrick : Docks des Pétroles d’Ambès - PDG
BICHON Dominique : Grand Port Maritime de Bordeaux

Collège Riverains

ARNAUD Colette : Association Vivre Avec le Fleuve
BORDES Christian : Association SABAREGES
FOURNIER Bernard : Association SEPANSO
SABADIE Pierre : Association Agir Pour un Meilleur Environnement (AME)

Collège Salariés

REBIERRE Bruno
COIRAULT Dominique (secrétaire du CHSCT SIMOREP)

Ordre du jour

- Présentation du projet d'arrêté transformant le CLIC en CSS par la DREAL
- Bilan de l'activité des établissements et nouveaux projets par les exploitants
- Bilan des inspections par la DREAL
- Questions diverses

Documents associés

Annexe 1 : 1 présentation DREAL création de la CSS

Annexe 2 : 4 présentations concernant l'activité des établissements

Annexe 3 : 1 présentation DREAL concernant le bilan des inspections.

14h40 – Début de la réunion

M. TURON, Président du CLIC

Ouvre la séance en expliquant que le CLIC Sud est voué à changer de nom et, éventuellement, de contenu. Il va en effet être transformé en Commission de Suivi de Site (CSS)

Présentation du projet d'arrêté transformant le CLIC en CSS par la DREAL

La présentation de la DREAL est annexée au compte-rendu.

Mme ALLAUX, DREAL

Précise que les établissements concernés par la CSS resteront les mêmes que ceux qui étaient intégrés au CLIC. Il s'agit de SIMOREP, CEREXAGRI, FORESA et DPA.

Le décret du 7 février 2012 et la circulaire du 15 novembre 2012 édictent que la transformation du CLIC en CSS intervient par arrêté préfectoral, discuté lors du CLIC précédant son adoption.

Mme ALLAUX, DREAL

Les CSS peuvent désormais s'intéresser aux risques chroniques, même si elles se préoccupent en premier lieu des aspects de sécurité. Ses membres sont désignés pour cinq ans et non plus trois. Un Bureau est également créé. En matière de vote, chaque collège doit disposer du même poids. Des personnalités qualifiées, le SDIS, Bordeaux Métropole et le Port de Bordeaux, sont désignées de manière formelle. Enfin, l'ARS participera à la CSS, notamment pour traiter des risques chroniques.

L'arrêté prévoit que Monsieur le Maire de Bassens reste Président de l'entité.

La composition de la CSS peut être modifiée par l'ajout ou la suppression d'associations. Pour leur part, les membres du collège salariés doivent autant que possible être protégés au sens du Code du Travail. Tout manquement à cette disposition doit ultérieurement être justifié.

De son côté, le Bureau est composé d'un représentant de la DREAL et d'un membre de chaque collège.

Mme ALLAUX, DREAL

Présente les liens permettant de retrouver les arrêtés préfectoraux et les événements

concernant les établissements :

www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr

www.risques.aquitaine.gouv.fr

www.irep.ecologie.gouv.fr

s3pi-ambes.iut.u-bordeaux1.fr

M. FOURNIER, SEPANSO

Signale que la CLCV s'intéresse, au-delà des sujets touchant les consommateurs, à l'environnement et à la santé. A ce titre, il lui semblerait bon d'entendre la voix de cette association dans la CSS.

Mme ALLAUX, DREAL

Suggère que ses représentants lui adressent une demande motivée par mail. La CLCV pourra ensuite être intégrée dans le collège Associations.

M. SABADIE, AME

S'interroge sur le choix des représentants des riverains dans le Bureau.

Mme ALLAUX, DREAL

Confirme que les associations ne disposeront que d'un membre du Bureau. Pour autant, les autres associations peuvent adresser toute demande qui leur siéra à la DREAL.

Mme ALLAUX, DREAL

Propose de différer d'une semaine la présentation de l'arrêté au Préfet, afin de laisser la possibilité aux membres de communiquer leurs remarques à la DREAL.

Bilan de l'activité des établissements et nouveaux projets par les exploitants

Les présentations des établissements sont annexées au compte-rendu

SIMOREP

M. AUFFRET, SIMOREP

Indique qu'en 2014, aucun incident portant atteinte à l'intégrité du site ou à son voisinage n'a été recensé. Pour autant, le parc de véhicules d'intervention mobile a été renouvelé. Une partie des études de danger concernant les installations autres que les dispositifs principaux de production ont été révisés. Les thermo-oxydizers ont en outre fait l'objet de travaux de maintenance et d'amélioration. Une seconde tranche est prévue durant l'année 2015. Ce projet permettra de réduire les émissions atmosphériques.

Les cuvettes de rétention des principaux bacs de stockage ont été renforcées afin de pouvoir résister à une rupture virole fond. Tous les désordres et fissures touchant ces cuvettes ont également été réparés.

En matière de PM2I, la prévention des risques de fuite a été améliorée. Cette démarche se poursuivra lors de chaque ouverture de bac pour inspection périodique. Par ailleurs, le réseau torche et évènements a été modernisé.

En 2014, un projet de traitement des fumées de la chaudière a également été engagé. Il devrait permettre de diminuer les émissions de NOx, à hauteur de 30 %, de SOx pour 65 % et de particules pour 40 %. En 2016, l'ancienne chaudière gaz sera remplacée. Une économie de

CO₂ à hauteur de 13 % est attendue, tout comme une baisse des émissions de NOx de 33 %.

Enfin, un dernier projet porte sur l'utilisation d'eau industrielle en provenance de la Garonne. Sa qualité ne suffisant toutefois pas encore, un procédé de floculation devra être utilisé.

M. AUFFRET, SIMOREP

Souligne qu'aucun risque de trop-plein n'est induit par le projet.

M. TURON, Président du CLIC

Propose aux membres de la CSS qui n'ont pas encore pu le faire de visiter l'usine SIMOREP.

M. AUFFRET, SIMOREP

Convient de caler une date une fois la liste des visiteurs établie.

M. TURON, Président du CLIC

Affirme que les investissements actuels peuvent être interprétés comme une confirmation de la pérennité du site.

M. SABADIE, AME

S'enquiert de l'utilisation des forages.

M. AUFFRET, SIMOREP

Précise qu'ils resteront utilisés au minimum technique afin d'éviter les ensablements et la corrosion des tuyauteries. En effet, l'eau issue des forages doit rester disponible en cas d'incendie.

M. TURON, Président du CLIC

Apprécie les préoccupations environnementales dont fait preuve le Groupe Michelin.

M. AUFFRET, SIMOREP

Confirme que les risques chroniques sont désormais suivis avec attention. En effet, pour être acceptée, l'exploitation SEVESO doit pouvoir se fondre dans son environnement.

Il précise par ailleurs que tous les projets font l'objet de porter à connaissance de la DREAL.

M. TURON, Président du CLIC

Ajoute que les plaquettes éditées par le S3PI seront revues une fois les PPRT et PPI en place.

DPA

M. ZABALETA, Docks des Pétroles d'Ambès

Explique que la société alimente en carburant les stations-service et les aéroports. Elle réceptionne des hydrocarbures, elle les stocke et elle les expédie. Le site bénéficie d'une présence de personnel en continu. Sa capacité est de 280 000 m³.

En matière d'actions conduites en 2014, des mesures de maîtrise des risques ont en premier lieu concerné l'inondation, mais également les plans d'urgence, l'entretien des réservoirs, un renforcement des sécurités du site et les contrôles de maintenance des tuyauteries. Un effort particulier a enfin porté sur l'accès par voie ferrée.

En 2015, l'unité de récupération des vapeurs sera améliorée afin d'augmenter la captation des composés organiques volatils. La défense incendie sera également automatisée en partie. Enfin, la maintenance se poursuivra sur les réservoirs, les tuyauteries et les voies ferrées.

En matière d'incidents, un déraillement de trois wagons est survenu en sortie de site. Un accident du travail relatif aux gestes et postures a également été à déplorer.

Une expertise indépendante, réalisée suite au déraillement, a montré que des travaux de réparation étaient nécessaires sur l'ensemble des voies. Les contrats avec la SNCF ont été

revus. La qualité de leur maintenance ayant été mise en cause, elle sera dans le futur réalisée par une autre société.

M. ZABALETA, Docks des Pétroles d'Ambès

Invite les membres de la CSS à venir visiter le site.

M. TURON, Président du CLIC

Signale qu'en SPIPA, il a demandé que l'entrée de DPA soit sécurisée. En effet, l'évacuation des eaux est mauvaise à cet endroit, et elle rend l'accès au site difficile en cas de forte pluie. Toutes les interventions liées aux inondations permettront de renforcer la possibilité d'évacuation par la voie rapide. Le caractère stratégique de cette route doit donc être précisé.

M. BORDES, Association SABAREGES

Ajoute que toutes les évacuations entre DPA et le triage de Sabarèges sont bouchées, car les fossés ne sont pas entretenus.

M. TURON, Président du CLIC

Souligne qu'à l'occasion des grandes marées, un certain nombre de dysfonctionnements ont été constatés. Le Port et Bordeaux Métropole, par le biais de la Lyonnaise des Eaux, ont donc engagé des travaux relativement importants de nettoyage en janvier. Un bilan de cette action sera présenté prochainement en Mairie de Bassens.

M. GENOVESIO, Mairie de Bassens

Ajoute que les travaux de drainage à l'Estey du Flouquet sont pratiquement terminés.

M. TURON, Président du CLIC

Explique que RFF est également intervenue sur l'accès Sud. Pour autant, le réseau d'eau conserve une marge de d'amélioration.

FORESA

M. PLANCHE, FORESA

Indique que FORESA est la filiale du Groupe FINSA qui produit les colles destinées à l'industrie du bois, des colles à destination des constructeurs automobiles, des adjuvants et des résines.

Le SGS a été audité trois fois depuis 2013, dont deux fois par la DREAL. Les écarts relevés ont fait l'objet de réponses et de plans d'action. Ainsi, l'efficacité de l'amarrage des bateaux a été renforcée et les agents du quai ont été dotés de talkies-walkies afin d'améliorer les moyens de communication avec les navires.

L'Entreprise et le Groupe n'ont connu aucun accident du travail grave ni d'accident industriel.

En 2014, les exercices POI ont fait l'objet d'un travail particulier. Les procédures en équipe restreinte ont été testées afin de vérifier leur efficacité dans un mode le plus dégradé possible. Certains tests ont également été réalisés de manière inopinée.

Ont été mises en œuvre les actions pour la prévention des risques principales suivantes :

- exercices POI inopinés ;
- installation de caméras permettant la levée de doute sans exposition du personnel ;
- mise en conformité du pipeline gaz ;
- réfection de la salle de contrôle.

Pour 2015, FORESA envisage de diversifier sa production de colles en fabriquant des résines phénoliques. Ce projet n'augmentera pas la production de formol ou de résines. Il implique en effet une simple substitution de produits. En revanche, il impose le stockage de phénol et de

soude à 50 %. Le cas échéant, des aires et des stockages adaptés seront donc prévus. Un nouveau réacteur sera également construit.

S'agissant d'une fabrication fortement consommatrice d'eau, une récupération d'eau est prévue au niveau des stockages.

Le projet a fait l'objet d'un porter à connaissance auprès de la DREAL, sachant que les risques générés et les probabilités d'accident actuelles ne sont pas augmentés. Les cercles de danger restent en effet à l'intérieur des limites du site. La DREAL a donc accepté ce projet.

FORESA étudie également possibilité d'implanter une station d'épuration sur le site. Elle utiliserait les meilleures techniques disponibles pour ce type d'activité. Le dossier sera présenté à la DREAL et à l'Agence de l'Eau avant septembre ou octobre 2015 afin de permettre un lancement des travaux en 2016. Les zones de danger PPRT ne seront pas modifiées par ce projet.

M. MOATTI, Docks des Pétroles d'Ambès

S'interroge des raisons présidant au changement de produit.

M. PASANAU, FORESA

Précise que nombre de fabricants de contre-plaqué sont implantés dans un rayon de 400 kilomètres autour de l'Entreprise. Or ils utilisent des colles phénoliques et non des colles urée-formol. Les sous-traitants automobiles utilisent également les résines phénoliques.

M. FOURNIER, SEPANSO

Demande quelles protections sont prévues contre les déversements au niveau des bacs ou du chargement-déchargement des camions. Il s'intéresse également au lieu de stockage des eaux.

M. PASANAU, FORESA

Explique qu'une cuve de rétention enterrée est prévue au poste de déchargement des camions. Elle est susceptible de contenir l'intégralité du volume d'une citerne.

Un bac de récupération de 60 m³ sera également construit afin de collecter les eaux de pluie potentiellement contaminées. En outre, dans le processus, la consommation d'eau est supérieure à sa génération, et la possibilité de traiter l'eau contaminée est à l'étude. Une unité de production du même type en Espagne fonctionne ainsi en circuit fermé.

Par ailleurs, l'Entreprise utilisera de l'eau industrielle, qu'elle déminéralisera.

M. PLANCHE, FORESA

Ajoute que le cahier des charges de la station d'épuration prévoit une possibilité de réutilisation d'une partie des eaux sur certaines applications, de manière à réduire l'utilisation d'eau provenant de Bordeaux Métropole ou de forages.

M. PLANCHE, FORESA

Ajoute que les membres de la CSS seront les bienvenus à l'usine. Il précise que l'Entreprise travaille souvent avec l'association Sabarèges.

CEREXAGRI

M. COLLIN, CEREXAGRI

Affirme que la matière première principale utilisée par l'usine est le soufre. L'usine a produit 10 500 tonnes de produits phytopharmaceutiques en 2014-2015.

En 2014, deux accidents avec arrêt, dont un a engendré par une petite explosion, et quatre soins d'infirmier ont été recensés. L'explosion a été présentée au BARPI. Par ailleurs, 39 incidents ont été analysés.

En décembre 2014, un projet de fondoir a été porté à connaissance de la DREAL. Suite à l'arrêt de sa production, Total Lacq a laissé un stock de 35 000 tonnes de soufre souillé sur son site. CEREXAGRI se propose donc de rassembler ses unités de fusion afin de l'utiliser. Le fondoir aura une capacité de 4 000 tonnes par an. Le projet sera présenté en CODERST en avril 2015.

Toutes les cuves contenant du soufre seront dotées de rétentions, et elles feront l'objet d'un inertage par azote. Les gaz, y compris les SO₂, seront captés et traités. En cas d'incendie, l'extinction sera réalisée par injection de vapeur. Par ailleurs, 15 % des budgets liés au projet seront dédiés à la sécurité et à l'environnement.

L'Entreprise projette également de mettre en place un four pilote électrique en remplacement d'un four à fuel lourd. Les dix fours existants seront remplacés progressivement, une fois la technologie maîtrisée.

L'Entreprise souhaite également installer un nouvel analyseur d'autocontrôle des cheminées. Un dispositif compensatoire est mis en place, l'analyseur actuel ne fonctionnant plus.

Par ailleurs, quatre exercices POI ont été réalisés en 2014. Le Comité de Veille de Bassens a également été reçu en octobre ou novembre. Les associations qui n'ont pas été reçues à cette occasion seront les bienvenues sur le site.

M. FOURNIER, SEPANSO

Signale que, la France étant le premier utilisateur des produits phytosanitaires soufrés, les associations de protection de la nature ne peuvent pas encourager leur utilisation en agriculture biologique.

Concernant la fusion du soufre sous atmosphère d'azote, d'autres produits que le SO₂ peuvent être générés, et ils doivent être captés.

M. COLLIN, CEREXAGRI

Explique que le soufre de Lacq ne contient pas de H₂S.

M. FOURNIER, SEPANSO

Craint une interaction avec l'argile, laquelle en produirait.

M. COLLIN, CEREXAGRI

Ne s'attend pas à une réaction avec le soufre liquide. Les charbons actifs seront en outre en mesure d'absorber le H₂S éventuel, et les rejets feront l'objet d'analyses trimestrielles certifiées par des organismes indépendants.

Mme ALLAUX, DREAL

Ajoute que le projet fera l'objet d'une présentation le 16 avril au CODERST. Le projet pourra à cette occasion être débattu en détail. Un arrêté préfectoral complémentaire est également prévu.

Bilan des inspections par la DREAL

La présentation de la DREAL est annexée au compte-rendu

Mme ALLAUX, DREAL

Signale que le CLIC ne s'étant pas réuni sur une base régulière, le bilan porte également sur les années antérieures à 2014. Dans l'avenir, l'équipe de la DREAL ayant été renforcée, les obligations légales devraient être remplies. En effet, trois personnes prennent désormais en charge les établissements SEVESO en Gironde.

Les établissements SEVESO doivent être inspectés chaque année en matière de sécurité. Des spécialistes régionaux interviennent également sur certaines thématiques et sur les études de

danger. Grâce à ce fonctionnement en réseau, les problématiques, même complexes, peuvent ainsi être cernées.

Mme DE MENORVAL, DREAL

Evoque les inspections :

- à SIMOREP, réalisées le 18 décembre 2014, le 21 juillet 2014 et en 2013 : Le site donne satisfaction en termes de délais de mise à disposition des documents.
- à FORESA le 2 octobre 2104, le 1^{er} octobre 2014 (sur l'apportement) et en 2013.

Mme ALLAUX, DREAL

Revient sur les inspections à DPA, le 13 juin 2014, le 17 juillet 2014, le 24 avril 2013.

L'étude de danger concernant l'usine est en cours de réactualisation. Elle débouchera sur un arrêté préfectoral complémentaire et à une présentation en CODERST.

Par ailleurs, DPA a remis en état de manière globale les voies de chemin de fer de son site. Ce point fera partie de la prochaine inspection, avec si nécessaire des prescriptions complémentaires.

En outre, une mise en demeure a été adressée à DPA le 6 juin 2013, car l'exploitant avait remplacé des clapets actionnés par fusibles thermiques en pied de bac par une protection ignifuge des vannes motorisées.

M. MOATTI, Docks des Pétroles d'Ambès

Avait émis une demande de dérogation à ce sujet.

Mme ALLAUX, DREAL

Souligne qu'elle a été intégrée aux compléments à l'étude de danger. Pour autant, la DREAL considère qu'elle n'a pas obtenu toutes les réponses nécessaires sur ce projet.

M. TURON, Président du CLIC

Salue les avancées en matière d'information de la population et de surveillance systématique des industriels. La démarche de sécurisation s'en trouve d'autant plus crédibilisée, et elle permet le maintien des usines au sein du tissu urbain. Le mode de diffusion des informations sera débattu en S3PI. Les citoyens doivent en effet pouvoir avoir connaissance de cette démarche.

Mme ALLAUX, DREAL

A CEREXAGRI, l'inspection du 4 juillet 2014 entrainé dans le cadre de REACH. Les réponses de l'exploitant ont été soldées en octobre 2014. Le 8 octobre 2014, le POI a fait l'objet d'un test. Le 4 décembre 2014, un écart a été relevé sur l'analyseur de SO₂. Il fait l'objet de mesures compensatoires, et nouvel analyseur sera installé. Enfin, les deux écarts relevés sur le SGS le 11 juin 2013 ont été soldés.

Questions diverses

M. TURON, Président du CLIC

Apprécie à sa juste mesure le travail de la DREAL, tout comme le sérieux des entreprises. La sécurité s'en trouve renforcée et les nuisances environnementales minimisées, augmentant d'autant la confiance de la population envers ses industriels.

Capitaine GARBAYE, SDIS 33

Souligne que les exploitants sollicitent souvent le SDIS pour réaliser des exercices POI, qui nécessitent l'emploi de moyens humains et matériels. Ces manœuvres permettent de vérifier la cohérence et la synchronisation des moyens des pompiers et de ceux des industriels.

16h50 – Clôture de la réunion

ANNEXES



REUNION

du 2 avril 2015

CLIC/CSS BASSENS

CREATION DE LA COMMISSION

DE SUIVI DE SITES



Contexte réglementaire

Décret du 7 février 2012

Circulaire du 15 novembre 2012 (non parue au JO)

Les commissions de suivi de sites (CSS) sont requises et se substituent aux CLIS (loi de 1975 sur les déchets) et CLIC (loi de 2003 sur les risques technologiques) pour :

- Les établissements SEVESO avec servitudes
- Les centres de stockage recevant des déchets non inertes

Création par arrêté préfectoral, discuté lors du comité précédant son adoption.

Le CLIC de BASSENS a été créé le 19 décembre 2005.



Contexte réglementaire

Principales modification CLIC→CSS

- Les sujets risques chroniques seront abordés mais non prioritaires
- Membres désignés pour 5 ans au lieu de 3 ans
- Création d'un bureau
- Respect du poids de chaque collège pour les votes
- Vote des personnalités qualifiées (ex : SDIS)
- Participation ARS

Réunion CLIC/CSS BASSENS-AMBARES du 2 avril 2015

3



Création de la CSS

Une commission de suivi de site est créée pour les sites :

- **SIMOREP MICHELIN**
- **DPA**
- **FORESA**
- **CEREXAGRI**

La CSS est présidée par M. le Maire de BASSENS

Réunion CLIC/CSS BASSENS-AMBARES du 2 avril 2015

4



Proposition collège administration

- **M. le Préfet ou son représentant**
- **Un représentant du SIDPC**
- **Un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement**
- **Un représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer**
- **Un représentant de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi**
- ***Un représentant de l'Agence Régionale de Santé***

Réunion CLIC/CSS BASSENS-AMBARES du 2 avril 2015

5



Proposition collège collectivités

- **M. le Président de BORDEAUX METROPOLE ou son représentant**
- **M. le Maire de BASSENS ou son représentant**
- **M. le Maire d' AMBARES-ET-LAGRAVE ou son représentant**
- **M. le Maire de BLANQUEFORT ou son représentant**
- **M. le Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND ou son représentant**

Réunion CLIC/CSS BASSENS-AMBARES du 2 avril 2015



Proposition collège exploitants

- M. le Directeur de SIMOREP ou son représentant
- M. le Directeur de DPA ou son représentant
- M. le Directeur de FORESA ou son représentant
- M. le Directeur de CEREXAGRI ou son représentant

Réunion CLIC/CSS BASSENS-AMBARES du 2 avril 2015



Proposition collège associations

- **Association AQUITAINE ALTERNATIVES (M.LESBATS)**
- **Association VIVRE AVEC LE FLEUVE (M.HUGON)**
- **Association CLAIRE AUBAREDE (M.VIGNAUD SAUNIER)**
- **Association SEPANSO (M.DELESTRE)**
- **Association COLLECTIF ESTUAIRE (M.MIOSSEC)**
- **Association SABAREGES (M.BORDES)**
- **Association AGIR POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (M.SIMON)**

Réunion CLIC/CSS BASSENS-AMBARES du 2 avril 2015



Proposition collège salariés

- un représentant (actuellement Monsieur Philippe JANO) des personnels CEREXAGRI
- un représentant (actuellement Monsieur Bruno REBIERRE) représentant des personnels FORESA
- un représentant (actuellement Monsieur Frank JARRY) représentant des personnels DPA
- un représentant (actuellement Monsieur Dominique COIRAULT) représentant des personnels SIMOREP

Réunion CLIC/CSS BASSENS-AMBARES du 2 avril 2015



Proposition personnalités qualifiées

- *un représentant du Service Départemental d'Incendie et de Secours*
- *un représentant du Conseil Général*
- *un représentant de BORDEAUX PORT ATLANTIQUE*

Réunion CLIC/CSS BASSENS-AMBARES du 2 avril 2015



Bureau

Composition du bureau :

- Un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- M. le Maire de BASSENS,
- *Un représentant des exploitants à définir*
- *Un représentant des associations à définir*
- *Un représentant des salariés à définir*

La composition du bureau peut être adaptée par décision prise à la majorité des membres du bureau.

Réunion CLIC/CSS BASSENS-AMBARES du 2 avril 2015



Liens utiles

Base des installations classées (arrêtés préfectoraux et rapports CODERST):

<http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/>

Compte-rendus CSS et documents PPRT :

<http://www.risques.aquitaine.gouv.fr/>

Emissions annuelles des installations classées :

<http://www.irep.ecologie.gouv.fr>

S3PI (plaquettes d'information SEVESO, Etudes sur la presqu'île) :

<http://s3pi-ambes.iut.u-bordeaux1.fr/>

Réunion CLIC/CSS BASSENS-AMBARES du 2 avril 2015



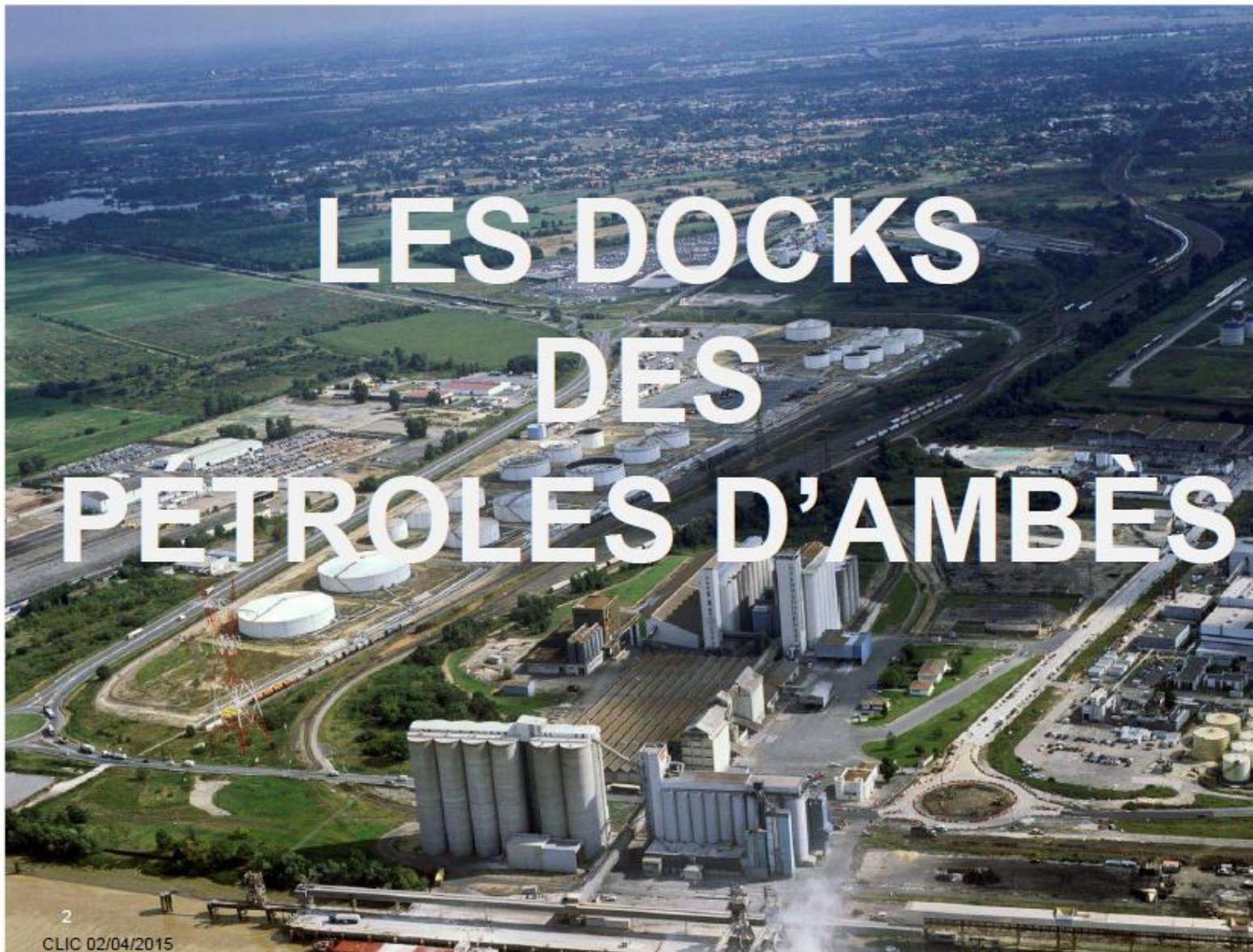
**MERCI DE
VOTRE ATTENTION**



Réunion CLIC/CSS BASSENS-AMBARES du 2 avril 2015

13

**Réunion du Comité Local
d'Information et de
Concertation (CLIC)
*(2 avril 2015)***



2
CLIC 02/04/2015

Situation Géographique : sur la commune de BASSENS



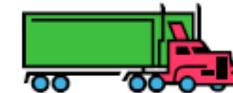
CLIC 02/04/2015

3

Que fait DPA ?

Le site de Bassens permet d'alimenter le sud ouest de la France en carburants et combustibles :

- Stations services,
- Aéroports, aérodromes...
- Ports...
- Particuliers (chaudières au fioul).

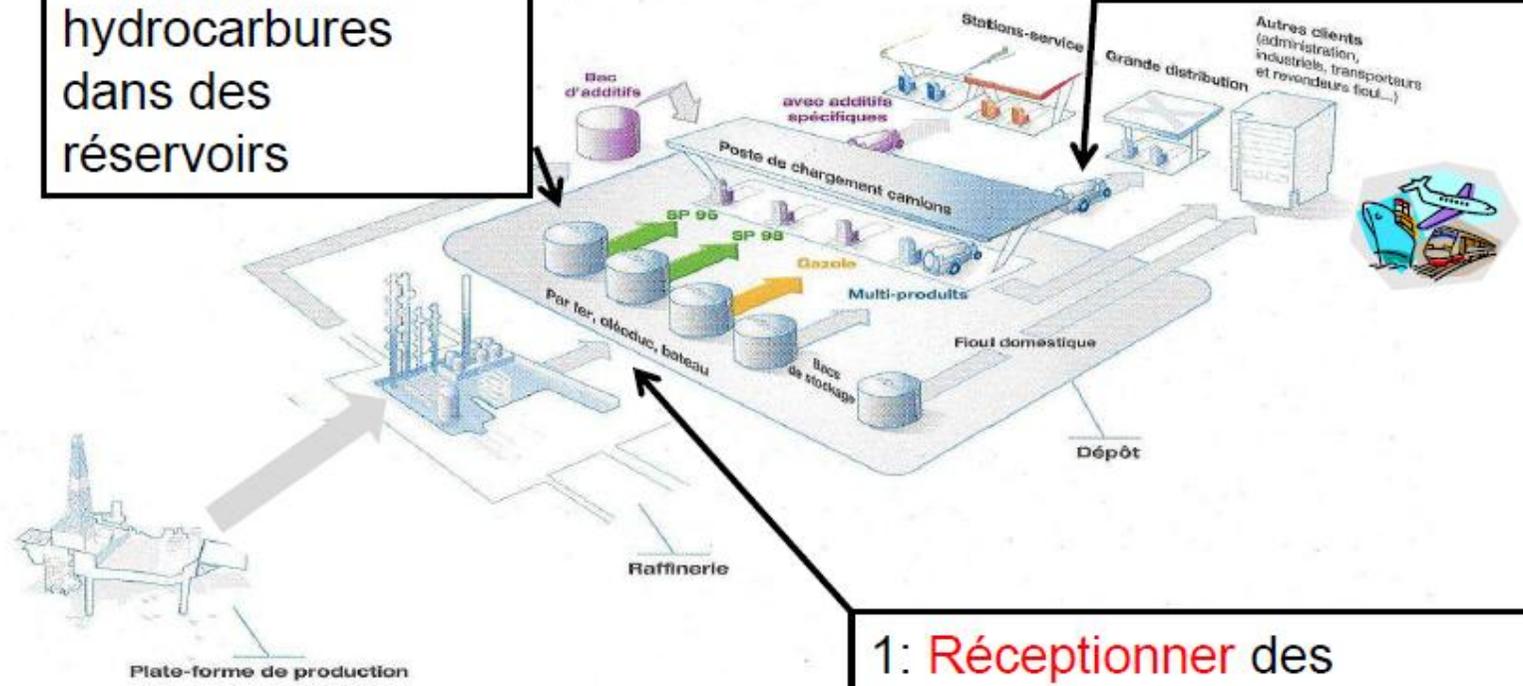


La logistique pétrolière et DPA



2 : **Stocker** ces hydrocarbures dans des réservoirs

3 : **Expédier** ces hydrocarbures par camions ou trains



1: **Réceptionner** des hydrocarbures (par pipeline, trains, camions...),

Le site de BASSENS



CLIC 02/04/2015

6

Personnel et Organisation



- Présence de personnel 24 h /24,
365 jours /an
- Heures ouvrables (admission des camions) :
 - semaine 3h30 à 18h15
 - Samedi 5h00 à 10h00
- L'effectif d'exploitation du site est de 12 personnes
- Le site de BASSENS héberge aussi le siège et les services supports de la société DPA:
Direction, Ordonnancement, Maintenance,
Ressources Humaines, QHSSE, Finances.



CLIC 02/04/15

Les produits et les risques



CONSTRUCTION	1969	
STOCKAGE (m3)	280 000	
Nb RÉSERVOIRS	25	
PRODUITS	<p>ESSENCE GAZOLE FIOUL DOMESTIQUE CARBUREACTEUR (JET A1)</p> <p>ETHANOL EMHV ADDITIFS</p> <p>LUBRIFIANTS</p>	 <p>F - Facilement inflammable</p>  <p>E - Explosif</p>  <p>N - Dangereux pour l'environnement</p>

CLIC 02/04/2015

ACTIVITE DE DPA BASSENS



En 2014: volume global chargé: **2 890 000 m³** (2 830 000 m³ par camions et 60 000 m³ par wagons)

Soit une progression globale de 3.4% par rapport à 2013

Pour l'année 2015, les perspectives sont semblables à l'année 2014.

DPA a pour objectif de pérenniser le chargement des wagons citernes:

- chargement de carburéacteur: effectif depuis février 2015
- chargement des essences: objectif fin d'année 2015

PRINCIPALES ACTIONS 2014



MESURES DE MAITRISE DES RISQUES

Coût : 1.1 M€

- Mise en protection contre les inondations des locaux d'alimentation électrique
- Intégration du risque inondation dans les plans d'urgence
- Contrôle décennal de 2 réservoirs de stockages.
- Renforcement de la sûreté du site (vidéosurveillance, barrières, etc..)
- Réalisation de campagnes de contrôle des tuyauteries d'usine
- Réfection des voies ferrées



CLIC 02/04/2015



10

PRINCIPALES ACTIONS EN COURS ou PREVUES



- Amélioration de l'unité de récupération des vapeurs (URV)
- Amélioration de l'automatisation de la défense contre l'incendie
- Entretien des réservoirs
- Poursuite de la campagne de contrôle des tuyauteries d'usine
- Poursuite de la réfection des voies ferrées



INCIDENTS ACCIDENTS



Incidents:

- Pas d'incident majeur
- Un déraillement de trois wagons sans conséquence.

Accidents de travail:

- 1 accident de travail avec arrêt de 9 jours sur le personnel DPA: mal de dos suite manipulation d'un flexible.



Projets

- L'unité Fondoir comprend:
 - Des tapis d'alimentation
 - Une cuve de fusion
 - Un décanteur lamellaire
 - Une cuve de préparation précouche
 - Deux filtres en fonctionnement alternatif



Projets

- Sécurité du process:
 - Injection d'azote sur les capacités (inertage)
 - Niveau très haut sur les capacités
 - Captation des gaz sur toutes les capacités
 - Traitement des gaz sur charbon actif
 - Mesure SO₂ amont / aval du charbon actif
 - Extinction par injection vapeur sur toutes les capacités en cas de détection SO₂ amont du filtre



Projets

- Mise en place d'un four pilote électrique pour remplacement des fours à fuel lourd.
- Pas de rejet gazeux de combustion
- Economie énergétique
- Pas de cuve de fusion de soufre sur le four
- Sécurité accrue pour le chauffeur de four
- Cout d'un four : 90 k€, 10 fours à remplacer à réaliser en plusieurs étapes.



Projets

- Nouvel analyseur d'autocontrôle des cheminées (50 k€) en cours de remplacement

Réunion CSS SIMOREP & Cie

Avril 2015



Réunion CSS	Y. AUFFRET	Date de création : mars 2015	Classification : D3	Conservation : WA	Page : «N°»
-------------	------------	------------------------------	---------------------	-------------------	-------------

Sommaire

➤ **Faits marquants 2014 :**

➤ **Principaux Projets réalisés en 2014 :**

- **Cuvettes de rétentions**
- **Projet traitement des fumées chaudière DP02-3**

➤ **Principaux Projets prévus en 2015**

- **Projet chaudière DP002-4**
- **Projet traitement eau CUB**



Faits marquants 2014

➤ Incendie / Pollution :

- Pas d'évènement sur nos installations susceptibles de porter atteinte à l'intégrité du site ou à son voisinage (art R-512-69 requis par le règlement du CSS)

➤ Achat d'un nouveau véhicule incendie :

(#150 k€)

- accroître la réactivité des moyens mobiles d'intervention
- S'inscrit dans le cadre de la stratégie de remplacement depuis 2010 de nos autres véhicules



Réunion CSS

Y. AUFFRET

Date de création : mars 2015

Classification : D3

Conservation : WA

Page : «N°» /

Faits marquants 2014

➤ Révision EdD Infrastructures Importantes pour la Sécurité :

- Chaufferies,
- Réseaux électriques
- Fluides moteurs (Azote, Air)
- Réseau incendie (Moyen fixe et mobile)
- Réseau torche



➤ Travaux d'amélioration des OTR

- 1^{ère} tranche en 2014 sur les 2 équipements
- 2^{nde} tranche en 2015

(>1M€)

Afin de réduire nos
émissions dans l'air



Faits marquants 2014

- Renforcement des cuvettes de rétentions des 3 principales zones de stockage (13 bacs) solvants / Styrène
 - Résiste à une rupture virole fond du bac (# 900k€)
 - Fait suite à demande de la DREAL
 - S'intègre à la démarche PM2I pour résorber les petits désordres



Réunion CSS

Y. AUFFRET

Date de création : mars 2015

Classification

Faits marquants 2014

➤ PM2I :

- Implantation d'arrêt d'urgence sur tous les postes de dépotage d'hydrocarbure liquide
- Sécurisation de l'arrêt du remplissage de réservoirs sur Niveau Haut
- Implantation de clapets de sécurité en pieds de bacs (220k€)



➤ Modernisation du réseau torche ou événements : (600k€)

- Rendre indépendant les flux évacués des moyens de refroidissements sur la zone polymérisation



Projet traitement fumées DP002-3

- Dossier déposé en préfecture : en juin 2014 sous forme d'un PAC
- Objectif du projet : réduire encore plus les émissions canalisées de NOx, SOx et PM sur la chaudière à charbon.
- Nature du projet : Environnementale
- Budget d'investissement : 8M€
- Délai prévu de mise en service : septembre 2015

➤ Réductions attendues :

- 30% d'émissions de NOx

- 65% d'émissions de SOx

-40% d'émissions de particules



Principaux Projets 2015



Réunion CSS	Y. AUFFRET	Date de création : mars 2015	Classification : D3	Conservation : WA	Page : «N°» /
-------------	------------	------------------------------	---------------------	-------------------	---------------

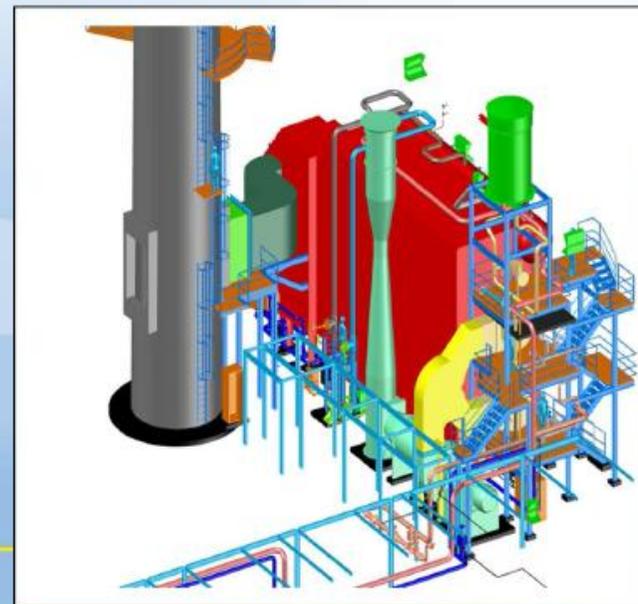
Projet DP002-4

- Dossier envoyé pour 1^{ère} lecture à la DREAL en mars 2015 sous forme d'un PAC
- **Objectif du projet** : remplacer les chaudières gaz DP002-2 et les 2 chaudières de location afin de pérenniser le fonctionnement du site. Le projet permettra de réduire les émissions de CO₂ et de NOx - meilleur rendement énergétique chaudière
- **Nature du projet** : Environnementale et Réduction Energétique
- **Budget d'investissement** : 5,5 M€
- **Délai prévu de mise en service** : Janvier 2016

➤ Résultats attendus :

Rendement + 13%

Emissions de NOX -33%



Projet Eau CUB

- **Dossier en cours de rédaction.**
 - Document à transmettre à la DDTM / DREAL /Agence de l'eau
 - se situe dans continuité des modifications de 2004/2006,
 - Pour être viable doit avoir des stockages de produits corrosifs pour le système de floculation qui doit être ajouté
- **Objectif du projet :** permettre au site de réduire encore sa consommation d'eau issues des nappes éocènes en la substituant par de l'eau industrielle en provenance de la Garonne.
- **Nature du projet :** Environnementale
- **Budget d'investissement :** 1,7M€
- **Point Notable** l'Agence de l'Eau demande un retour favorable de la DREAL
- **Délai prévu de mise en service :** 1^{er} semestre 2016



Merci de votre
attention

des Questions ?



Réunion CSS

Y. AUFFRET

Date de création : mars 2015

Classification : D3

Conservation : WA

Page : «N°»



FORESA
LA CHIMIE A VOTRE SERVICE

Unités d'Affaires

La chimie à votre service



FORESA . Actuellement

La chimie à votre service

Foresa Caldas (Espagne)



Foresa usine d'émulsion (Espagne)



Foresa Villagarcia (Espagne)



Laboratoire de R & D (Espagne)



Bresfor (Portugal)

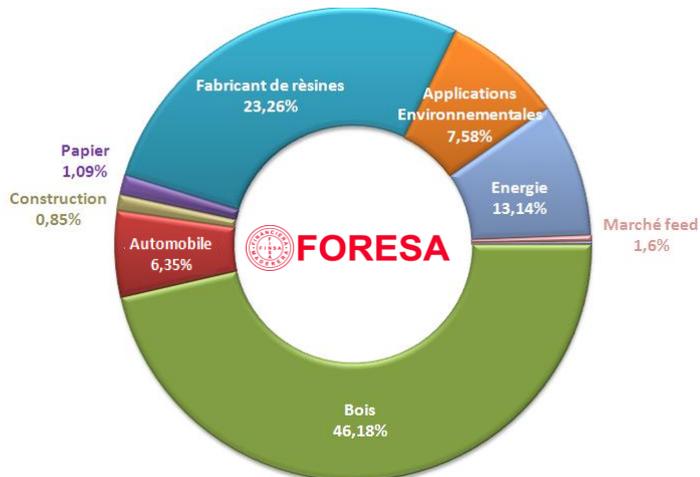


Foresa France (France)



FORESA: Segmentation

La chimie à votre service



Contrôle du SGS :

- Audit interne sur le chapitre 2 du SGS : organisation et formation
- Inspection DREAL sur le PMII
- Inspection DREAL de l'apportement méthanol

Les non-conformités relevées font l'objet d'un plan d'action

Retour d'expérience :

En interne : pas d'incident ou d'accident dans les autres usines chimiques du groupe

En externe : pas d'incident ou d'accident dans le BARPI concernant les activités de Foresa France

Exercices d'alerte :

En 2014, un exercice POI par équipe de production.

La volonté est de privilégier les exercices en situation « nuit/week-end » avec la seule présence de l'équipe de production et de l'astreinte afin d'être efficace dans le mode le plus dégradé possible.

Le personnel d'astreinte est intégré aux exercices POI en cours d'année 2014 afin de l'exercer dans sa fonction lors d'un POI.

Chaque fois, un rapport de l'exercice est fait par le Responsable HSE, avec les axes d'amélioration et les dysfonctionnements.
Ce rapport est visé par les équipes de production.

Actions pour la prévention des risques :

- Décision de réaliser des exercices POI inopinés pour toutes les équipes de production.
Objectif : tester notre organisation dans les conditions proches du réel
- Installation de caméras pour observer les zones potentiellement concernées par un accident majeur.
Objectif : améliorer la levée de doute en diminuant l'exposition du personnel Foresa et en réduisant le temps nécessaire
Coût : 60000€
- Mise en conformité du pipe de gaz
Coût : 60000€
- Réfection salle de contrôle.
Objectif : la rendre plus opérationnelle et autonome face à un accident majeur.
Coût : 150000€

Modification non-substantielle : production de résines phénoliques

L'usine de FORESA France envisage de diversifier sa production de colles afin de fabriquer des résines phénoliques.

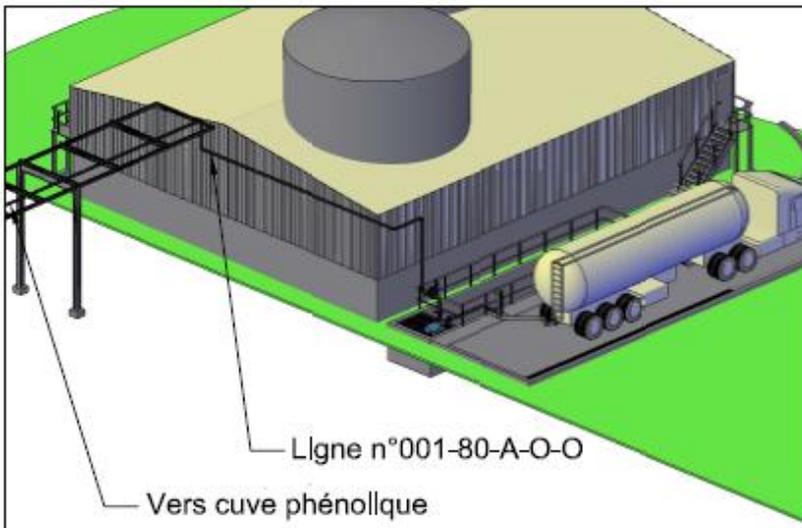
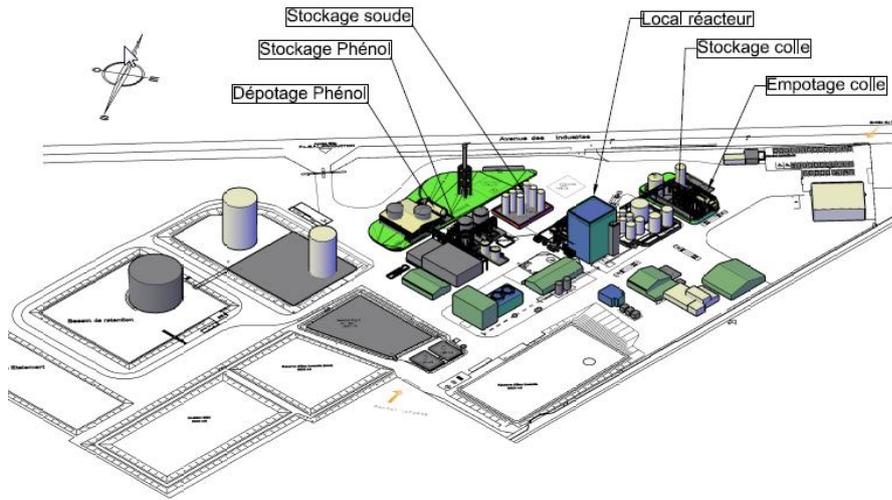
La production envisagée est de 10 000 tonnes/an et vise le marché français, actuellement livrée depuis une autre usine du groupe localisée en Espagne.

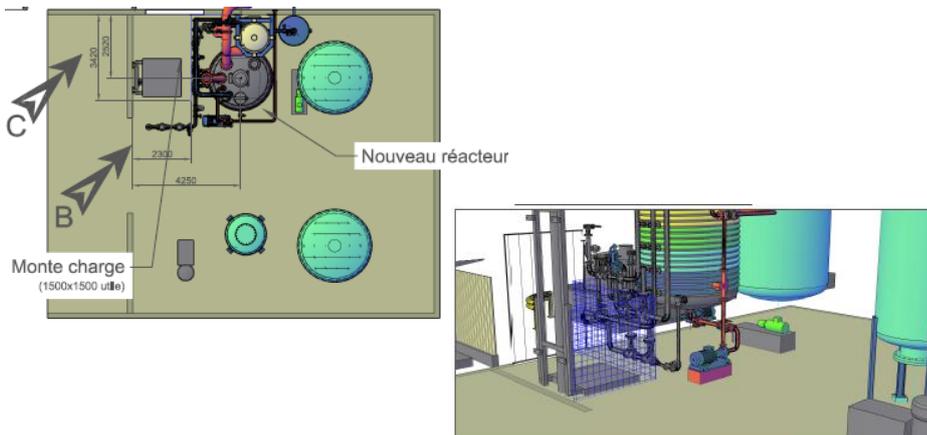
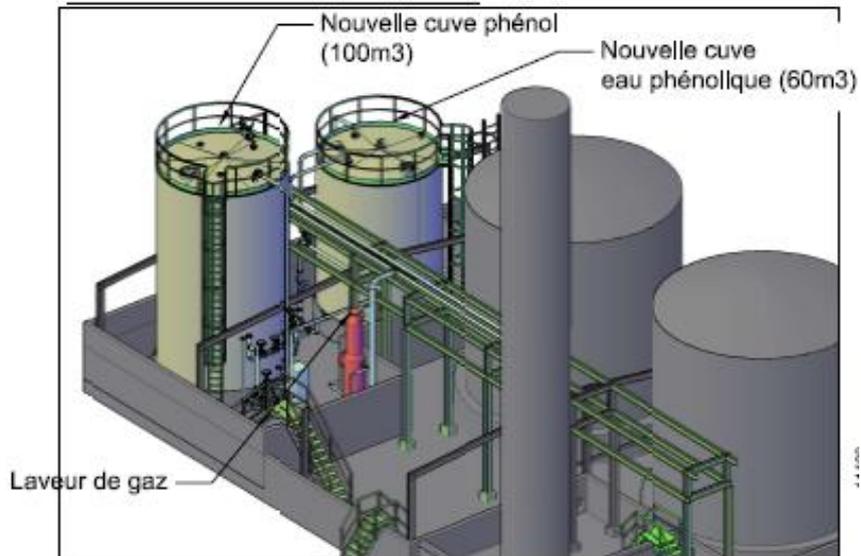
Ce projet n'entraînera pas d'accroissement de la production de formol (58000 tonnes/an), ni de la production globale de résines (150 000 tonnes/an). Il s'agit en effet d'une substitution d'une partie de la capacité de production des résines produites jusqu'alors par des résines formophénoliques.

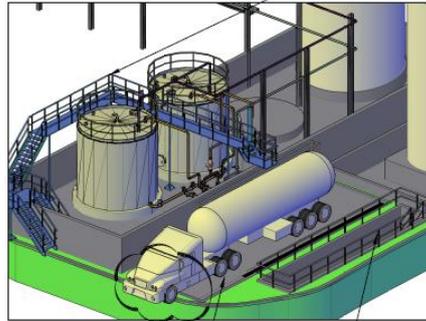
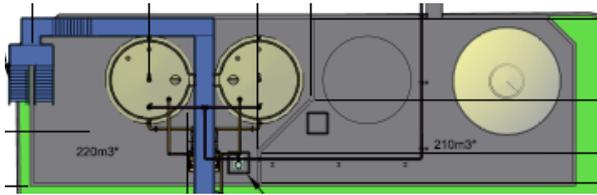
Cette nouvelle production entre dans la stratégie de diversification du site qui doit faire face à une chute importante et prolongée de la production de colles urée-formol (son activité principale encore aujourd'hui).

Modification non-substantielle : production de résines phénoliques

Afin d'être en capacité de produire les résines phénoliques sur le site d'Ambarès, les installations actuelles seront dotées d'un nouveau réacteur, de nouveaux stockages de résines, d'un nouveau stockage de phénol, d'un nouveau laveur de gaz dédié à ces installations et l'adaptation du stockage de soude actuel pour passer d'une concentration de 25 à 50%.







Impact du projet :

- **Le projet n'induit pas de modification du classement ICPE du site**
- Rejets atmosphériques maîtrisés avec la mise en place d'un laveur de gaz.
Effluents liquides intégralement recyclés dans le process.
Le trafic des camions augmentera peu : +8 camions par jour.
Aucune nuisance sonore supplémentaire n'est attendue.
- Pas d'accidents majeurs liés au projet de nouvelle activité de fabrication de résines phénoliques.
- Les phénomènes liés au projet ne sont pas susceptibles d'entraîner par effet « domino » un nouveau phénomène ou de modifier la probabilité des phénomènes connus et concernant les installations existantes.

Dangers et risques du projet :

- Pas d'accidents majeurs liés au projet de nouvelle activité de fabrication de résines phénoliques
- Les phénomènes liés au projet ne sont pas susceptibles d'entraîner par effet « domino » un nouveau phénomène ou de modifier la probabilité des phénomènes connus et concernant les installations existantes
- Le projet n'a pas de conséquence sur les zones de dangers du PPRT

Merci pour votre attention



FORESA

LA CHIMIE A VOTRE SERVICE



**SIMOREP MICHELIN
FORESA
DPA
CEREXAGRI**

**BILAN DES INSPECTIONS
CLIC/CSS du 2 avril 2015**



SIMOREP MICHELIN à Bassens

Inspection du 18 décembre 2014
Objet : inspection sur la protection foudre

Les inspecteurs ont fait 7 demandes concernant la protection foudre et ont relevé 1 écart :

➤ l'écart concerne l'absence de mise à jour de l'analyse du risque foudre suite à l'ajout d'un atelier (Fish).

Les demandes concernent notamment :

- la **méthode de mise à jour du référentiel de contrôle** de la protection foudre suite à une modification du site,
- la **formalisation** écrite, en interne, des fréquences réglementaires de contrôle de la protection foudre, des documents types à tenir à jour (carnet de bord), des référentiels de contrôle utilisés pour chaque type de vérification,
- le **contrôle et le remplacement régulier des compteurs** de coup de foudre.

Le délai de réponse n'étant pas échu, pas de réponse de l'exploitant à ce jour.

Réunion CSS du 2 avril 2015
DREAL AQUITAINE

2



SIMOREP MICHELIN à Bassens

Inspection du 21 juillet 2014

Objet : inspection de la zone de stockage et dépotage de styrène (inflammable) et des contrôles des voies ferrées

Sur ces thèmes les inspecteurs ont relevé 1 écart et 7 demandes
➤ L'écart concerne la non finalisation d'un **document de défense** incendie autoportant, justifiant les dimensionnements des moyens.

Il a notamment été demandé de :

- mieux **caractériser certaines barrières de sécurité** (description, efficacité, indépendance, cinétique, niveau de confiance...),
- de compléter l'étude de danger avec certains phénomènes dangereux très peu probable pour en tenir compte dans le PPI,
- de préciser le **référentiel de contrôle de l'état des voies ferrées** (fait).

L'exploitant a proposé un échéancier de mise en œuvre acceptable.

Réunion CSS du 2 avril 2015
DREAL AQUITAINE

3



SIMOREP MICHELIN à Bassens

SUITE : Inspection du 21 juillet 2014

Objet : inspection de la zone de stockage et dépotage de styrène et dès contrôle des voies ferrées

Lors de l'inspection, **la mise en œuvre du refroidissement de quatre wagons** de styrène afin d'empêcher une propagation d'incendie a été **testé**.

L'exploitant a montré qu'il était capable de mettre en œuvre efficacement et rapidement :

- des **agents équipés** d'appareils respiratoires individuels
- des **lances** à eau,
- des **canons** à eau mobiles,
- un **camion** de pompier.

Réunion CSS du 2 avril 2015
DREAL AQUITAINE

4



SIMOREP MICHELIN à Bassens

Inspections de 2013

- Inspection du 26 avril 2013
 - **Mesure de maîtrise des risques** : installation d'inertage,
 - Prise en compte du **facteur humain** et organisationnel dans le **projet** de pilote du surconcentrateur,

- Inspection 17 septembre 2013
 - **Plan de modernisation des installations industrielles**
 - Analyse des risques de la zone d'épuration

- Inspection du 4 décembre 2013
 - Inspection analyse des risques de la zone dépotage et stockage de styrène

Réunion CSS du 2 avril 2015
DREAL AQUITAINE

5



FORESA à Ambarès Lagrave

Inspection 2 octobre 2014

Objet : plan de modernisation des installations

2 écarts portant sur :

- Un **retard** sur une fréquence de **contrôle** de routine d'un bac,
- Un retard sur la réalisation du **diagnostic initial** d'une mesure de maîtrise des risques instrumentées (art 8 AM du 4/10/2010).

4 demandes de l'inspection portant sur :

- la formalisation de **l'exploitation des comptes-rendus** de visite de routine pour adapter le plan d'inspection externe détaillé de l'installation.
- l'amélioration de la définition des **référentiels de contrôle** et de la définition de la forme des **conclusions attendues**.

L'exploitant a transmis ses réponses le 18 novembre 2014, celles-ci sont en cours d'analyse.

Réunion CSS du 2 avril 2015
DREAL AQUITAINE

6



Appontement de Foresa à Bassens

Inspection du 1er octobre 2014

Objet : sécurité du transfert de méthanol, 1ère inspection suite à AP 11/11/2011

9 écarts portant notamment sur :

- La disponibilité sur le quai **d'équipements de remplacement** en cas de défaillance,
- L'absence de **transmission de l'échéancier** de résorption associé au récolement interne de l'AP du 11/11/2011,
- Le niveau de **précision** attendu dans le contrôle de la maîtrise des enjeux **prévention des pollutions** des eaux et **amarrage du navire** par l'équipage,
- Le **recyclage des formations** sécurité des agents intervenant lors du dépotage navire,
- L'**asservissement** à une dérive de la pression, **de la vanne** de connexion du flexible au pipe et l'absence de doublement de cette vanne d'entrée du pipe.
- La possibilité de dysfonctionnement du moyen de **communication** entre le navire et le quai qui n'est pas redondant.

Réunion CSS du 2 avril 2015
DREAL AQUITAINE

7



Appontement de Foresa à Bassens

SUITE

Inspection du 1er octobre 2014

Objet : sécurité du transfert de méthanol, 1ère inspection suite à AP 11/11/2011

16 demandes de l'inspection portant notamment sur :

- la cartographie des petits accros acceptables lors des contrôles annuels des **flexibles**,
- la clarification **des responsabilités** de chacun lors de la rédaction de la fiche fixant les **relations entre le navire et le quai**,
- la formalisation **du format des conclusions des rapports de contrôle** des équipements,
- **la fiabilisation du nouveau système de déconnexion** rapide,
- la justification de **la maîtrise du risque électrostatique** lors du soufflage à l'air du pipe et lors du dépotage,
- la justification d'un niveau de **vigilance** suffisant vis-à-vis de l'occurrence d'un phénomène **météo** de forte ampleur,

L'exploitant a transmis ses réponses le 6 février 2014, celles-ci sont en cours d'analyse et font l'objet d'échanges avec l'exploitant.

Réunion CSS du 2 avril 2015
DREAL AQUITAINE

8



DPA

Inspection du 13 juin 2014
Objet : risque inondation - défense incendie

1 écart :

protection des installations sensibles vis à vis de la crue

1 essai :

moyens d'extinction sous cuvette C3 bac 22.
Essai satisfaisant - quelques fuites au niveau des vannes.

10 demandes :

amélioration du système de commande de la défense incendie (report d'informations débit et fonctionnement des équipements, ergonomie) et maintenance des vannes.
modification du fonctionnement de la pompe principale afin d'éviter le recours systématique au groupe électrogène
Bilan du niveau de creux dans les bacs pour permettre la vidange en cas de détection de fuite



DPA

Inspection du 13 juin 2014
Objet : risque inondation - défense incendie

Réponses de l'exploitant le 19 décembre 2014 :

Ecart soldé.

Demandes soldées sauf :

Report d'éléments en salle de commande programmé en 2015
Installation de débitmètre sur réseau incendie programmé en 2015
Vannes DCI en cours d'enregistrement dans système GMAO
Etude sur conditions de démarrage de la pompe incendie

Inspection du 17 juillet 2014 : Déraillement de 2 wagons contenant du gas-oil sur une voie de secours



Réunion CSS du 2 avril 2015
DREAL AQUITAINE

11

Inspection du 17 juillet 2014

La cause principale identifiée concerne l'état de la voie (écartement hors norme) et la maintenance insuffisante.

7 demandes :

Clarifier les responsabilités entre SNCF et DPA (propriété, conventions,...)

Transmettre les procédures définissant la maintenance des voies et les rapports de contrôle et justificatifs des travaux

Etablir un rapport d'incident et rechercher les causes.

Intégrer le retour d'expérience dans l'étude de dangers et dans le POI

Renforcer la surveillance des trains

Transmettre le rapport du conseiller TMD

Faire procéder à un contrôle complet de l'état de la voie avant remise en service

Réunion CSS du 2 avril 2015
DREAL AQUITAINE

12

Inspection du 17 juillet 2014

Réponse de l'exploitant le 31 juillet,
Demande de précisions et compléments par l'inspection le 12 août
Nouvelles réponses le 24 septembre.

Quelques points non soldés à ce jour :

Nouvelle convention SNCF/DPA

Revue des conditions de chargement par le conseiller TMD en 2015

Évolution du POI en cours

seront examinés lors de la prochaine inspection.

Des prescriptions complémentaires seront proposées si nécessaire.

Résumé des inspections 2013

Inspection du 24 avril 2013 :

Arrêté de mise en demeure du 6 juin 2013 concernant la suppression des clapets actionnés par fusibles thermiques en pied de bacs et le remplacement par une protection ignifuge des vannes motorisées :

Système non passif

Pas de détection incendie associée à la fermeture

Non conforme à l'étude de dangers

9 demandes soldées

I

Inspection rapide le 25 septembre 2013 : APMD soldé par réinstallation des clapets.



CEREXAGRI

Inspection du 4 juillet 2014 Objet : REACH

Vérification de l'enregistrement des substances et des fiches de données de sécurité (FDS).

7 demandes :

Compléter les FDS avec l'intégralité des substances contenues dans le produit, les éléments sur l'étiquetage
Justifier une exemption pour un produit biocide
Demandes de précisions sur les usages des substances et les scénarios d'exposition.

Réponses de l'exploitant le 24/10/2014 soldées par l'inspection.

Réunion CSS du 2 avril 2015
DREAL AQUITAINE

15



CEREXAGRI

Inspection du 8 octobre 2014 Objet : Test du POI (scénario départ de feu sur stock produits inflammables zone 51)

2 écarts

Les opérateurs n'ont pas revêtu leurs équipements de protection individuels (ARI)

Les opérateurs n'ont pas suivi les consignes du POI pour la fermeture des vannes d'isolement sur le réseau d'eaux pluviales (toutefois 3 vannes sur 4 sont fermées en situation normale, celle restée ouverte n'est pas reliée à la zone objet du scénario)

2 demandes

Prévoir un système de report de l'état des vannes
Mettre en cohérence le POI pour les scénarios concernés

Réponses de l'exploitant le 6 janvier 2015 , soldées par l'inspection.

Réunion CSS du 2 avril 2015
DREAL AQUITAINE

16

Inspection du 4 décembre 2014 Objet : Eau, air, risques atelier tamisage et soufre liquide

1 écart

L'analyseur de SO₂ est en panne depuis plusieurs semaines

8 demandes

procédure de nettoyage après déversement accidentel de produit

Reprendre les déclarations d'émission dans GEREP

Adapter si nouveau produit les paramètres surveillés dans les rejets
eaux

Contrôler les mises à la terre des équipements

Détailler les compte-rendus d'essais incendie au tamisage

Vérifier l'adéquation entre le débit accepté par le collecteur de l'aire de
déchargement de soufre liquide et les scénarios de l'étude de dangers

Formaliser le contrôle des débitmètres du système d'inertage

1 essai

Test (partiel) de l'extinction à l'atelier de tamisage

Réponse de l'exploitant le 16/02/2015-Ecart en cours de résolution et
mesures compensatoires.

Réunion CSS du 2 avril 2015
DREAL AQUITAINE

17

Résumé des inspections 2013

Inspection SGS du 11 juin 2013 : Gestion des
modifications, facteurs organisationnels et humains.

2 écarts soldés.

8 demandes qui seront suivies lors de la prochaine
inspection SGS prévue au deuxième trimestre 2015.

Réunion CSS du 2 avril 2015
DREAL AQUITAINE

18



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Réunion CSS du 2 avril 2015
DREAL AQUITAINE

19